

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 30

Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 2 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :

Envoyée le mardi 24 mars 2026

OBJET : DELIBERATION N°10 - Désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux

M. Ladislas POLSKI
Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY
M. Didier DAVID
Mme Emmanuelle FERNANDEZ
Mme Marie-Pierre PARINI
M. Christophe CERVI
Mme Chantal CARRIE
M. Thomas KLEMM
Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD
M. Jacques BISCH
M. Charlie FERRERO
Mme Noëlle DYOT-GERARDIN
M. Alex FERRERO
Mme Annabel BECCATINI-GESREL
Mme Fabienne BERMOND
M. Gilles UGOLINI
Mme Nathalie ROUX
M. Sami BADER
Mme Nathalie PESCHI-MASSEGLIA
M. Rudy ACCOSSATO
Mme Sabrina MISSUD-GUILLET
M. Nicolas RIVOALLAN
M. Fabien BONNAFOUX
M. Tony MARRAFFA
Mme Lydia PEREZ
Mme Lina BEN HAMIDA
M. Didier RAZAFINDRALAMBO
Mme Angéla GALIERA
M. Eric ROLIN
Mme Oriana BIRELLI

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. Jean-Paul GENIEYS représenté par M. Ladislas POLSKI
Mme Sophie BOURNOT représentée par Mme Chantal CARRIE
Mme Isabelle MARTELLO représentée par M. Didier RAZAFINDRALAMBO

ABSENT(E)S : /

Secrétaire de séance : Mme Lina BEN HAMIDA

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le



ID : 006-210601498-20260410-DEL10_MBSCCSPL-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 avril 2026

N°10

Rapporteur : Monsieur le Maire

Direction : Direction Générale des Services

Objet : Désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Domaine : 5- Institutions et vie politique - 5.3- Désignation de représentants

Mes chers collègues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1413-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 19 novembre 2020 relative à la création de la commission consultative des services publics locaux,

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 10 000 habitants doivent créer une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière,

Considérant que cette commission est présidée par le Maire ou son représentant et comprend des membres du Conseil municipal désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, ainsi que des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante,

Considérant que la commission peut, en fonction de l'ordre du jour et sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile,

Considérant que la commission examine chaque année le rapport établi par son président sur le prix et la qualité des services publics locaux, ainsi que les rapports mentionnés à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales établis par les délégataires de service public,

Considérant que la commission est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur :

- Tout projet de délégation de service public, avant que le Conseil municipal ne se prononce dans les conditions prévues par l'article L.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière
création de la régie,

Considérant que les avis rendus par la commission consultative des services publics locaux sont des avis simples qui ne lient pas le Conseil municipal,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de ses membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Désigne** les membres ci-dessous appelés à siéger au sein de la CCSPL, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle :

| Membres titulaires de la majorité | Membres suppléants de la majorité |
|------------------------------------|------------------------------------|
| Rosalba NICOLETTI-DUPUY | Didier DAVID |
| Emmanuelle FERNANDEZ | Chantal CARRIE |
| Jean-Paul GENIEYS | Nathalie ROUX |
| Annabel BECCATINI- GESREL | Fabien BONNAFOUX |
| Fabienne BERMOND | Jacques BISCH |
| Membres titulaires de l'opposition | Membres suppléants de l'opposition |
| Eric ROLIN | Oriana BIRELLI |

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Lina BEN HAMIDA,



Secrétaire de séance



Ladislav POLSKI,

Maire de La Trinité

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0